

MALIGNY



INFOS



Numéro Spécial
N° 6
JANVIER 2009

LE MOT DU MAIRE

Le dernier trimestre 2008 a été marqué par le début d'une crise économique qui devrait fortement se développer au cours de 2009. Bien que notre région viticole ne soit pas, pour l'instant, particulièrement touchée, un climat de morosité s'est installé dans notre pays et beaucoup craignent pour leur avenir et surtout leur emploi.

L'année 2009 devrait aussi voir la préparation d'une grande réforme de l'administration territoriale et des impôts locaux. Signera-t-elle l'arrêt de mort de nos petites communes ? Seront-elles encore gérables dans les années futures ? Sous quelle forme ?

Pour toutes ces raisons, nombreux redoutent cette nouvelle année qui ne s'ouvre pas sous les meilleurs auspices.

Pourtant le pire serait de sombrer dans le pessimisme et le défaitisme. Dans les moments difficiles, c'est en redoublant nos efforts, en

mobilisant toutes les énergies que nous pouvons vaincre l'adversité. C'est en étant à l'écoute les uns des autres, en restant attentif aux difficultés naissantes, en faisant preuve d'une solidarité accrue que nous pourrions traverser cette période très délicate. Le pire des maux serait un repli sur soi, égoïste et malsain.

Pour sa part, le conseil municipal s'efforcera de contenir la pression fiscale à un niveau raisonnable malgré une baisse très nette des aides de l'Etat et du Conseil Général. Mais nous devons également maintenir notre effort d'investissement. En effet, c'est le meilleur moyen de soutenir l'activité de nos petites entreprises locales et d'éviter des catastrophes.

Le budget 2009 ne sera pas simple à établir, mais soyez assurés que nous ferons le maximum pour tenir ces deux engagements.

Enfin, les premiers mois de 2009 devraient voir la réouverture du caveau et du

foyer. Ces deux équipements devraient permettre à notre commune de retrouver une vie associative normale et la convivialité indispensable pour créer du lien social. Les membres de la commission des fêtes communales ont quelques idées sur le sujet et devraient rapidement les mettre en œuvre.

Pour conclure ce premier article de 2009, je voudrais présenter mes plus vives félicitations à tous ceux qui ont décoré leur maison pour les fêtes de Noël, avec une mention spéciale pour la rue du Chardonay où toutes les maisons étaient décorées. A tous, un grand bravo car notre commune avait fière allure et de nombreux visiteurs ont parcouru les rues de Maligny pour admirer vos prouesses. Modestes ou luxueuses, elles ont apporté un peu de gaieté en ces temps moroses.

Gérard ARNOUITS

MEILLEURS VŒUX 2009

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2009.

Que cette nouvelle année vous apporte, joie, santé et prospérité à vous-même et à tous ceux qui vous sont chers.

Que 2009 voit la réussite de tous vos projets familiaux et professionnels mais aussi renforce votre plaisir de vivre à Maligny.

Puissions nous, tout au long de cet an nouveau, redonner tout leur sens aux mots: solidarité et fraternité.

Pour l'équipe municipale, soyez assurés qu'elle restera toujours à votre écoute et à votre disposition pour régler vos problèmes du quotidien mais aussi pour que notre petite bourgade continue de progresser.

Mairie

Adresse : 3 A rue de Bourgogne
89800 MALIGNY

Tél : 03.86.47.44.91.

Fax : 03.86.47.54.17.

Mél : mairie.maligny@wanadoo.fr

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 8h 30mn à 12h et de 14h à 17h 30mn, sauf le mercredi après-midi.

Accueil au public

du lundi au vendredi de 10h à 12h et les lundi et vendredi de 16h à 17h 30mn.

Cantine et Accueil péri-scolaire

Tél : 06.33.83.94.16.

L'accueil des enfants est assuré les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire.

Centre de loisirs

Tél : 03.86.47.86.12.

Le centre est ouvert tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires.

Crèche

Tél : 03.86.47.53.46.

Elle est située dans la maison de l'enfant de Pontigny.

CCVS. et SIVU du Moulin des Fées

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h 30mn à 17h 30mn.

Tél : 03.86.47.52.07.

Fax : 03.86.47.49.07.

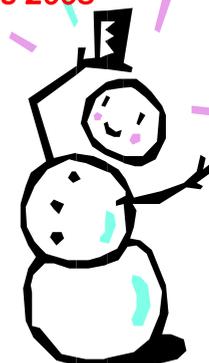
Mél : CCVSMaligny@wanadoo.fr

Déchèterie

Ouverture : les mercredis et vendredi de 14h à 19h) et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Fermée les jours fériés.

ADIEU 2008



VIVE 2009



DECORATIONS DE NOËL



Chaque année, le nombre de maisons illuminées ne cesse de croître. De plus en plus d'habitants se prennent au jeu et pour la période de fêtes Maligny brille de mille feux.

Chacun à sa façon, avec sa sensibilité,

met un point d'honneur à réussir le plus joli décor, avec ou sans guirlandes.

Les uns choisissent la finesse et ne jouent qu'avec une ou deux couleurs. D'autres préfèrent le multicolore ou les lumières clignotantes. Enfin, certains se contentent de réaliser un décor visible dans la journée.

Les habitués, qui depuis des années accumulent les décorations, passent des heures à les installer. Les débutants font de leur mieux et essaient de rattraper le retard. Mais, dans tous les cas, c'est un réel succès et nous tenons à féliciter tous ceux qui ont participé à cet élan collectif, inscrits ou non au concours.

Les enfants des écoles, aidés par les enseignants et des conseillers municipaux ont réalisé eux aussi un décor dans la cour. Il prendra de l'ampleur au fil des années.



RESULTATS DU CONCOURS

La commission environnement s'est déplacée le 19 décembre pour essayer de départager les participants au concours des décorations de Noël. La tâche n'était pas facile en raison de la qualité du travail fourni et de la diversité des décors.

Catégorie Maison et Jardin

- 1er : MARIE Eric
- 2è : SAUVAGEOT Michel
- 3è : VOCORET Laurent
- 4è : DENOMBRET Yan

- 5è : ANCELIN Frédéric
- 6è : BRIQUEMONT Jean Michel

Catégorie Fenêtres et Façades

- 1er : BOITELET Michel
- 2è : DUBOIS Bernard
- 3è : DI BLAS Jean
- 4è : GUYARD Philippe
- 5è : BLONDEAU Bernard
- 6è : GANTHIER André

Ces douze participants seront récompensés au cours de la séance des vœux du 9 janvier. A cette occasion seront également remis les lots du concours des maisons fleuries.

Rendez-vous est pris pour la saison prochaine pour que Maligny soit toujours agréablement fleuri en été et parfaitement illuminé en hiver.

C'est aussi une façon délicate d'assurer la promotion de notre village et de sa qualité de vie.

RECENSEMENT

Les chiffres officiels sont tombés et Maligny compte, en 2006, 725 habitants contre 685 en 1999 soit 5,8 % d'augmentation.

Les hommes représentent 50,9% et les femmes 49,1% contre respectivement 50,8% et 49,2% en 1999. Nous notons une certaine stabilité entre hommes et femmes dans les tranches 20-39 ans et 40-59 ans. Par contre, le nombre d'hommes a nettement augmenté dans la tranche 0-19 ans alors qu'il est en forte régression dans la tranche 60 ans et plus.

Notre population compte 54% de personnes mariées, 5,1% de divorcés, 32,4% de célibataires et 8,5% de veufs ou de veuves.

La population active est, en 2006, de 368 personnes avec 47,6% d'actifs occupés (42,9% en 1999) et 3,2% de chômeurs (3,9% en 1999). La population inactive est de 357 personnes se décomposant en 21% de retraités, 5,5% d'élèves ou étudiants et 22,8% d'autres (le plus souvent les femmes au foyer).

Le nombre de ménages est passé de 288 en 1999 à 312 soit une augmenta-

tion de 8,3%.

Notre commune totalise 312 résidences principales, 78 résidences secondaires et 39 logements vacants. Pour les résidences principales 74% sont occupées par des propriétaires et 22,4% par des locataires. La part de locataires était de 19,4% en 1999.

L'achèvement du lotissement des Hâtes, avec 14 habitations nouvelles, devrait accroître notre population de 50 personnes environ et nous amener vers le seuil de 800 habitants.



VOIRIE 2008



Bien qu'ayant pris du retard, notre programme de voirie 2008 a presque été tenu. Les trottoirs de la rue des Ecoles sont achevés et le devant du cimetière est enfin présentable. Les rues du Chardonnay et une partie de la rue des Maisons Rouges ont reçu un renouvellement d'enduit. Les rues de Chatillon, Chantepime, du Grand Cotat,

de la Mairie et de Bourgogne ont été reprises suite aux malfaçons de 2007. Un nouvel enrobé est venu restauré les rues Gaston Houssier et Marguerite de Bourgogne, situées dans la zone d'activité.

Le busage du premier chemin des Chaumes et celui de la rue des tilleuls sont en cours de réalisation. La pose de caniveaux et la réfection de la route du Chemin des Hâtes, ainsi que la place devant le local des pompiers seront réalisés dès que le temps sera plus clément.

Par contre, les rues de Méré, des Plantes, du Colombier et la rue Neuve sont toujours en attente du changement des conduites d'eau. Le remplacement des canalisations devait se réaliser à la suite des travaux de la rue de Chatillon

mais l'arrivée du froid nous contraint à attendre le printemps.

Au total, en 2008, nous avons consacré 115 000 € à l'entretien de notre voirie.

Cet effort devrait se poursuivre en 2009, mais il sera en grande partie consacré à la remise en état de la Grande Rue. Si vous envisagez des raccordements au gaz, prévoyez les dès maintenant car ensuite il sera interdit d'intervenir sur la chaussée.



SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL



Comme vous avez pu le lire dans la presse, le maire de Maligny a été déféré au Tribunal Administratif par le Préfet pour ne pas avoir assuré l'accueil des

élèves à l'occasion de la grève du 20 novembre 2008.

La municipalité a prouvé l'intérêt qu'elle portait à un accueil de qualité pour les enfants. La restauration et l'accueil périscolaire sont des services mis en place pour aider les parents qui travaillent et qui incombent aux communes.

Par contre, une collectivité n'a pas à remplacer un personnel ne relevant pas de sa responsabilité. Faudra-t-il bientôt remplacer l'enseignant malade ? Le postier en grève ? Faut-il fermer la mairie pour maintenir l'école ouverte ? Se

pose également le problème de la responsabilité en cas d'accident avec un enfant. Qui est responsable ? Le Maire ?

La loi, qui a été votée dans l'urgence, n'est pas applicable dans nos petites communes. Le Chef de l'Etat, lui-même, l'a compris et envisage de modifier cette disposition.

En aucun cas, il ne s'agit de prendre les parents en otage les jours de grève mais simplement d'avoir le courage de dire **NON**. Le seul regret est que toutes les communes qui n'ont pas organisé cet accueil ne l'aient pas fait savoir publiquement.



OBLIGATIONS HIVERNALES

La période des grands froids est arrivée et avec elle les inconvénients du verglas et de la neige.

Les services du département pour les grands axes et la commune pour le réseau local essaient de ramener l'état des routes à la normale dans les meilleurs délais. Ce n'est pas toujours facile car au-delà d'une certaine température le sel ne fait plus effet.

La commune est aussi responsable des trottoirs au droit des bâtiments pu-

blics.

Par contre, nous vous rappelons que chaque citoyen est responsable de l'état du trottoir longeant sa propriété. En cas de verglas ou de neige, il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout danger. En cas d'accidents sa responsabilité peut être recherchée.

Enfin, en cas de déneigement, évitez d'obstruer les avaloirs du réseau pluvial afin que les eaux puissent s'évacuer. Par avance, merci pour votre vigilance.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Ce dossier sensible susciter bien des commentaires mais ne semble pas soulever d'opposition systématique. Nous avançons tranquillement, nous écoutons les diverses observations et essayons, chaque fois que possible, d'y répondre favorablement.

Deux réunions publiques ont été organisées ainsi qu'une réservée aux agriculteurs pour la partie agricole. Chacune a été suivie par un bon nombre d'administrés, attentifs et majoritairement favorables à nos propositions. Quelques participants ont essayé de polémiquer sur le projet de déviation du village. Le plus souvent, leurs revendications étaient plutôt dictées par des considérations personnelles que par l'intérêt général. Nous avons même pu lire quelques propos peu élogieux pour la municipalité dans un dépliant publicitaire. Mais que l'auteur soit rassuré, vu son âge, il risque fort de ne pas avoir la joie de rouler sur la déviation de Maligny. Si les municipalités successives, depuis 30 ans, n'avaient pas œuvré pour le développement de notre commune où en serions-nous aujourd'hui ? Pendant des décennies, la population de Maligny n'a cessé de chuter pour atteindre 500 habitants dans les années 1970. Fallait-il continuer dans cette voie ? Nous sommes une grande majorité à penser que non. Etre propriétaire des terres ne signifie plus être propriétaire de ceux qui vivent dessus.

Le plan de zonage est pratiquement achevé. Nous procédons actuellement à la rédaction des pièces écrites qui réglementent les différentes zones. Nous devons également prendre en compte le plan de prévention des risques de ruissellement du Chablisien (PPR). Une réunion avec les professionnels se tiendra prochainement sur ce point. Ce travail achevé, le dossier complet sera soumis aux services de l'Etat. Des modifications pourront intervenir à ce stade, à la demande du Préfet. Ensuite, le Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'enquête publique. Chaque citoyen pourra alors formuler les observations qu'il souhaite. Cette phase terminée, le PLU sera approuvé et la réglementation s'appliquera sur l'ensemble du territoire communal.

La phase d'enquête publique est importante car elle est l'ultime étape pour les revendications. N'oubliez pas qu'un cahier des doléances est déjà ouvert en mairie pour ceux qui s'estimeraient lésés par les choix de la municipalité. Nous espérons que l'ensemble du travail sera achevé pour le troisième trimestre 2009.

DERNIERES INFORMATIONS AVANT L'INAUGURATION ?



Nous espérons que cet article sera le dernier avant l'inauguration. Mais, nous restons néanmoins prudents.

A ce jour les travaux extérieurs sont pratiquement achevés et il ne reste plus que les aménagements des abords sur les deux côtés du bâtiment.

Pour ce qui est de l'intérieur, les plaquistes ont achevé l'isolation et doivent finir les faux plafonds dès la première semaine de janvier. Les carreleurs ont terminé la véranda, les escaliers et la partie sanitaire. Il leur reste à carreler la grande salle et la cuisine. Le menuisier a posé toutes les fenêtres et il lui reste à installer l'escalier de secours, les cloisons des sanitaires et

les portes. Par contre le plombier est responsable d'une grande partie du retard de ce chantier. Tous les radiateurs sont posés dans l'ancien foyer et la cuisine mais il reste toute la partie sanitaire, le caveau et l'installation de la chaudière.

Dans le caveau, tous les murs ont été piquetés. L'électricien a encastré tout les câbles et les maçons ont débuté la réfection des joints. Sans doute que le dallage du caveau méritera un ponçage à la fin du chantier. L'ascenseur et le monte charge sont opérationnels. Nous espérons, enfin, que les peintres pourront attaquer leur travail début février.



Si aucune surprise n'intervient d'ici là et que les entreprises respectent les délais, nous envisageons une fin du chantier pour le début mars.

A ce jour, nous avons engagé pour les travaux 599 647 € TTC de dépenses pour une prévision de 718 165 €. Les divers avenants pour les nombreux travaux supplémentaires nous feront certainement dépasser l'enveloppe prévue. Les honoraires d'architecte sont de 59 622 € HT et les frais pour les divers organismes de contrôle s'élèvent à 5 770 € HT.

Le bilan définitif de cette opération vous sera communiqué à la fin des travaux